

La lettre d'info

de la Communauté de communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**STATION DES
ROUSSES**
HAUT-JURA

Vous retrouverez chaque année dans vos bulletins municipaux cette lettre d'info pour tout savoir sur l'actualité de votre Communauté de communes.

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Alors que la mi-mandat approche à grand pas, le temps de la concrétisation des projets d'infrastructures est arrivé. Le rythme des collectivités peut en effet surprendre, voire frustrer, les non-initié(e)s. Pourtant, l'efficacité de l'action publique nécessite d'avoir mis en place des bases solides, avant de se lancer à corps perdu dans l'action.

Un an pour construire une équipe solide, composée de élu(e)s et de technicien(e)s qui n'ont pour la plupart pas d'habitudes de travail communes, et un projet structuré : le contrat de station. Une autre année pour mener des actions déjà programmées, récurrentes, réglementairement obligatoires, ainsi que les études nécessaires à l'avancement des projets d'envergure.

Et déjà pointe 2023 avec trois projets en phase de maîtrise d'œuvre : la voie verte, très attendue, l'aménagement de la zone de l'Omnibus, dont la vocation semble désormais faire l'unanimité, l'extension de la maison médicale, qui permettra nous l'espérons d'améliorer une offre de santé aujourd'hui en tension. Résolument, le temps est venu de « mettre la balle au fond ».

Nolwenn MARCHAND
Président de la Communauté
de communes de la Station des Rousses



LE CONTRAT DE STATION, UN PROJET POUR LE TERRITOIRE

Le **5ème Contrat de Station** de la Communauté de communes de la Station des Rousses couvre la **période 2020-2026**. Il s'agit d'une **feuille de route, d'un véritable projet de territoire porté par la collectivité** qui prend en considération la nécessité d'**accélérer le virage de la diversification touristique et de la transition** :

- en maintenant les activités liées à la neige
- et en prenant en compte les changements climatiques.

Il appartient au territoire de **s'attacher aux bouleversements de notre climat afin de contribuer à les modérer et à s'y adapter**.

LE JUSTE ÉQUILIBRE

L'action de la collectivité est donc naturellement guidée par la **préservation de l'environnement** que ce soit dans la mise en œuvre des projets et dans les choix des actions retenues. Il s'agit de trouver le juste équilibre qui **permette les activités humaines tout en garantissant la préservation, la protection de notre environnement, de la biodiversité et des ressources naturelles**.

Si les précédents contrats de station avaient pour objectif principal le développement touristique, l'ambition a évolué. Elle vise aujourd'hui la recherche d'un **équilibre résidents-vacanciers**. La Station des Rousses est un territoire reconnu pour sa vocation touristique mais c'est aussi un territoire où vivent, travaillent et se divertissent ses habitants.

AGIR POUR LE TERRITOIRE DANS SON ENSEMBLE

La Station des Rousses doit s'adapter pour **répondre aux besoins d'une population en augmentation**, plus jeune que la moyenne des territoires alentour. Un dynamisme démographique dû notamment à l'attractivité d'une région située à la frontière suisse. Si le patrimoine industriel et artisanal est encore important, l'économie locale repose principalement sur deux facteurs exogènes que sont **le tourisme et l'emploi frontalier**.

Pour garantir son efficacité, le **contrat de station 2020-2026** s'appuie sur l'**expérience acquise** durant les précédents contrats de station. Ce **document de planification** intègre pleinement les notions de **cadre de vie, services aux habitants, aux entreprises ainsi que la mobilité**.

Agir pour le territoire dans son ensemble est un travail mené en partenariat avec les autres collectivités territoriales, l'État, l'Europe et les partenaires transfrontaliers. Certaines actions reposent sur l'**initiative de structures privées**, comme la Soges-tar, **de porteurs de projets et d'associations**.

Comment est élaboré le contrat de station ?

Les conseillers communautaires définissent les priorités à l'issue de visites de terrain qui permettent ensuite de fixer les éléments stratégiques. La finalisation de ce document se fait lors d'une rencontre avec les différents partenaires de la collectivité. Le contrat de station est finalement adopté en Conseil communautaire.

Le contrat de station se décompose en **trois axes stratégiques** :

- **Résilience et adaptation**
- **Confort et qualité**
- **Gouvernance et notoriété**

Ces axes sont déclinés dans un **programme d'actions** que vous pouvez retrouver sur le site internet de la communauté de communes de la Station des Rousses. Pour mieux comprendre le travail de votre communauté de communes, nous vous proposons dans cette lettre d'info un échantillon de projets réalisés ou en cours d'élaboration.

SE DÉPLACER AUTREMENT DANS LE HAUT-JURA

Initié par les quatre Communautés de communes du Pays du Haut-Jura (Haut-Jura Arcade, Haut-Jura Saint-Claude, La Grandvallièrre et la Station des Rousses) en association avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, **LYVIA** vise à proposer une **organisation plus efficace de solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle thermique** sur l'ensemble du bassin de vie du Haut-Jura et en complémentarité des offres existantes.

Située sur le parking derrière l'office du tourisme des Rousses, **la borne de recharge pour véhicules électriques** est opérationnelle depuis début juillet. La borne des Rousses est la **première borne LYVIA**, installée sur le territoire. Elle permet une charge accélérée en courant continu et alternatif, le paiement se fait via un smartphone ou un badge compatible avec l'opérateur Freshmile.

Cette borne de recharge pour véhicules électriques représente un **investissement de plus de 15 000 €**, financé grâce au soutien de l'Europe à 35%, la Région Bourgogne Franche-Comté à 35% et la Communauté de communes de la Station des Rousses à 30%.

Des équipements pour le **stationnement des vélos** seront également implantés par les services techniques municipaux dans les communes de Bois d'Amont, Lamoura et Prémanon, parallèlement la commune des Rousses a installé **une station de recharge pour vélos électriques** à l'arrière de l'office de tourisme.

Enfin le **service d'auto-stop organisé avec Rezo-Pouce Mobicoop** sera mis en place sur le territoire.



-Belvédères :

La **mise en valeur, sécurisation et le réaménagement** de plusieurs belvédères situés sur le territoire sont prévus au cours de l'année 2023 :

- installation de **meuble convivial** composé de tables et bancs
- mise en place de **tables d'orientation** ou de tables de lecture
- **sécurisation** des sites

NOUVEAU SITE INTERNET

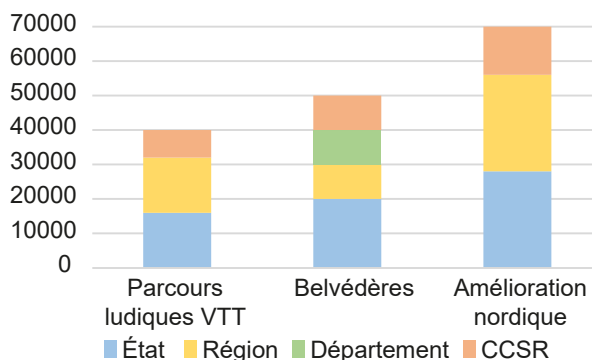
Fin 2022, découvrez le nouveau site internet de la Communauté de communes de la Station des Rousses réalisé par Liracom et Patati Patata, deux entreprises du territoire situées à Lamoura.

www.cc-stationdesrousses.fr

UNE TRANSITION TOURISTIQUE SOUTENUE

Avec le **plan "Avenir Montagnes"**, l'Etat et les régions portent une ambition forte : construire un **modèle touristique plus diversifié et plus durable tout au long de l'année pour les territoires de montagne**, en lien étroit avec ses principaux acteurs, dont les collectivités territoriales.

Le volet de soutien « Avenir Montagnes Investissement » est doté de 300 millions d'euros à l'échelle nationale, et financé à parts égales entre l'État et les régions. Dans ce cadre à l'échelle de la **Communauté de communes de la Station des Rousses**, **trois projets liés aux activités toutes saisons** ont été retenus.



-Parcours ludiques VTT :

En **partenariat avec le club de VTT Massif-Jura** deux bike-parks verront le jour sur le territoire de la Station des Rousses. Le **premier « bike-park », autour du Fort des Rousses**, le **second sera créé sur la commune de Prémanon, à proximité de l'Espace des Mondes Polaires**. Ces bike-parks à **profils vallonnés (type cross-country)** intégreront quelques **modules en bois** mais s'appuieront principalement sur le relief naturel pour un **usage ludique**.

-Amélioration nordique :

La **pratique nordique sera facilitée** au départ des portes d'entrées avec le **reprofilage des points durs sur les pistes**. De plus, la **qualité des pistes sera consolidée** en facilitant l'enneigement naturel grâce à l'**élagage et au bucheronnage aux abords des pistes**. En effet, le développement des arbres en bordure des pistes, sur quelques secteurs, empêche la chute de neige jusqu'au sol.

AUTOUR DES LACS

Dans la continuité de l'été dernier, les **aménagements du stationnement** estival au lac des Rousses et de Lamoura ont été renouvelés en 2022.

En parallèle, la Communauté de communes de la Station des Rousses encourage les **mobilités douces** et remercie grandement les usagers qui se rendent aux lacs par des **solutions alternatives à la voiture individuelle**. En effet, l'utilisation de véhicules à proximité des lacs génère de la pollution. Le stationnement, du fait du nombre de places limité, est rapidement saturé les jours de forte fréquentation. Rappelons que le **lac des Rousses est notre unique ressource d'eau potable**.

Les lacs de la Station des Rousses et des Montagnes du Jura peuvent se **découvrir à vélo**, grâce à l'application Jurassic Vélo Tours du Parc Naturel Régional du Haut-Jura. Des **racks à vélos ont ainsi été installés** en début d'été.

De plus, les travaux menés sur la **réfection du platelage du lac des Rousses se sont terminés avec la remise en place du mobilier interprétatif**, réactualisé et invitant à la découverte des **tourbières labellisées Ramsar***. Le **lac de Lamoura** verra quant à lui la **prise de son espace de baignade abimé par les glaces, au printemps 2023**.

**L'objectif de la Convention internationale de Ramsar (ratifiée en 1971 à Ramsar en Iran) est d'enrayer la tendance à la disparition des zones humides, de favoriser leur conservation, ainsi que celle de leur flore et de leur faune. Il s'agit également de promouvoir et favoriser leur utilisation rationnelle.*



FLOCON VERT

En 2013, la Station des Rousses a été la première station labellisée « Flocon Vert ». Le label a été renouvelé sur la période 2018-2021. Le territoire candidate actuellement à une **troisième labellisation**.

Le Flocon Vert, c'est une démarche garantissant l'**engagement durable des destinations touristiques de montagne**. Cette démarche est développée par l'association **Mountain Riders** pour accompagner les territoires dans leur transition et donner aux amoureux de la montagne une vision claire des destinations touristiques engagées.

Il répond à un **cahier des charges structuré en 4 thématiques divisées en 20 critères se basant sur 130 indicateurs**. Choisir une station Flocon Vert pour vos vacances, c'est soutenir un tourisme responsable !

DU NOUVEAU POUR LES ENSEIGNES, PUBLICITÉS ET AFFICHAGE ÉVÉNEMENTIEL

En juillet 2020, la collectivité a souhaité engager les démarches pour définir un **nouveau Règlement Local de Publicité inter-communal**, communément appelé **RLPi** (le précédent datant de 2008 étant devenu caduc suite à de nouvelles dispositions réglementaires).

Ce processus, qui s'est étendu sur 2 ans, a abouti le 6 juillet 2022 avec l'approbation du RLPi en conseil communautaire. Malgré un **cadre légal national restreint**, le RLPi tient compte des **spécificités locales** en ayant identifié **cinq zones** afin de **concilier au mieux intérêts économiques et touristiques** avec la préservation du cadre de vie et de l'environnement.

Les 5 zones définies sont :

- ZP1 : Centre bourgs
- ZP2 : Espaces touristiques
- ZP3 : Zones d'activités
- ZP4 : Zones résidentielles et espaces hors agglomérations
- ZPT : Dispositifs temporaires (événementiels)



Ce RLPi **règle les enseignes, les pré-enseignes et publicités pour les socio-professionnels et les associations**, sur l'ensemble des quatre communes au regard de leurs spécificités : au sol, en façade, en toitures, **banderoles d'événementiels**, mobilier urbain, etc...

Les renseignements et demandes d'informations complémentaires sont à adresser à la Communauté de communes.

-
- Enveloppe urbaine
 - ZP1 : Centres-bourgs
 - ZP2 : Espaces touristiques
 - ZP3 : Zones d'activités
 - ZP4 : Autres espaces agglomérés
 - ZPT : Dispositifs temporaires



TRAVAUX DANS LES MUSÉES

Après 5 années de déboires, d'expertises d'assurance et de mesures conservatoires liées à des problèmes récurrents d'humidité, des travaux correctifs ont été entrepris sur la patinoire de l'Espace des Mondes Polaires.

Au programme : changement de la centrale de traitement de l'air par un système de déshumidification plus efficace et remplacement de toutes les composantes du bâtiment abîmées, en particulier le plafond tendu.

Pour ce faire, la patinoire est fermée pendant l'automne et sa réouverture est programmée pour décembre 2022.

A Bois d'Amont, le musée de la Boissellerie est également en travaux depuis juillet pour la restructuration des locaux et l'amélioration de l'accueil du public avec la création d'un scénovision inspiré de l'histoire du village et du Haut-Jura. Ce projet de 2M € est soutenu par la Communauté de communes de la Station des Rousses à hauteur de 342 000 € ainsi que par le Conseil départemental du Jura, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, l'État et l'Europe.

Le Musée de la Boissellerie de Bois d'Amont sera fermé pour une durée d'environ une année. Rendez-vous en 2023 pour la réouverture !



CHÉQUIERS RUSÉS

Les chéquiers rusés offrent aux résidents et aux vacanciers de la Station des Rousses d'importantes remises sur diverses activités été et hiver.



Les chéquiers rusés sont distribués :

- en mairie pour les résidents locaux
- à la Communauté de communes pour les résidents secondaires et les travailleurs saisonniers
- par les hébergeurs pour les vacanciers (à partir de 4 nuitées)

La liste des avantages proposés et les modalités pratiques de retrait sont disponibles sur le site internet de la Communauté de communes.

DES PARCELLES DISPONIBLES SUR LA ZONE DE TRÉCHAUMONT

Des disponibilités foncières existent sur le territoire de la Station des Rousses pour accueillir de nouvelles entreprises ou développer des activités existantes.

La zone d'activités intercommunale de Tréchaumont, implantée au bord de la route départementale 25, à l'entrée sud-ouest de la commune de Lamoura, accueille déjà deux entreprises ainsi qu'un dépôt du centre technique routier départemental sur la partie aménagée en 2000-2001. L'extension de la zone, désormais finalisée, a permis la création de nouvelles parcelles disponibles à la vente.



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TRAVAILLE AUSSI À :

- La finalisation des études environnementales et levés topographiques de la voie verte
- L'amélioration de l'accueil des camping-cars (aire de service, bornes)
- L'agrandissement de la maison médicale des Rousses.



SUBVENTIONS DES ÉVÉNEMENTS

Comme pour la Coupe du monde de ski de fond les 27-28 et 29 janvier ou la Transjurassienne les 11 et 12 février, la Communauté de communes de la Station des Rousses soutient les associations et les événements du territoire.

Les demandes de subventions doivent parvenir à la Communauté de communes avant le 15 mars au moyen du formulaire en téléchargement sur le site internet de la Communauté de communes de la Station des Rousses.

Communauté de communes de la Station des Rousses
Rue du Sergent-Chef Benoît-Lizon – Fort des Rousses
BP 14 – 39220 LES ROUSSES
03 84 60 52 60
contact@cc-stationdesrousses.fr
www.cc-stationdesrousses.fr

Rédaction et conception : Communauté de communes de la Station des Rousses
Commission communication, sports et événementiel :
Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Bruno PAGET-BLANC,
Sandrine VAUFREY, Benoît AUBRY
avec la collaboration de Paul COLLÉ et Suzy MARCADELLA
Directeur de la publication : Nolwenn MARCHAND